Bombardes en Fête - Règlement
Briec le 14 novembre 2026

Inscriptions en ligne sur le site https://pennarbed.sonerion.bzh/ *Clôture le 01 novembre*

Article 1 : L'esprit du concours est de favoriser la mise en valeur de la bombarde par la bombarde.

Article 2 : Chaque ensemble est composé d'au moins 3 talabarder pour la catégorie E, et 4 pour les autres catégories, quelle que soit la tonalité des bombardes utilisées.

Article 3 : Un bagad ou une école peut présenter plusieurs ensembles. Les sonneurs d'un même ensemble ne sont pas nécessairement issus du même bagad ou de la même école.

Article 4 : L'inscription est à la charge des ensembles. Elle doit se faire en ligne (voir plus haut) et comprendre :
NOM Prénom de chaque musicien, du meneur et du régisseur assurant le lien sur place avec l'organisation (fournir numéro de téléphone portable)

Article 5 : **Au vu des inscriptions l'organisation se réserve le droit de répartir les groupes de façon à équilibrer les catégories** (Les inscrits en seront avisés au moins 15 jours avant le concours. Cela ne modifiera pas les programmes musicaux à présenter)

Article 6 : La présentation au public, du groupe et de son programme musical, sera réalisée par un.e ou plusieurs musicien.ne.s de l'ensemble (jeune participant de préférence). Un micro sera installé à cet effet.

Article 7 : Chaque groupe sera classé par le jury. Une place lui sera attribuée et un commentaire global lui sera remis.

Article 8 : L'ensemble classé premier sera primé. Par ailleurs, des prix spéciaux pourront être décernés par le jury.

Article 9 : Les juges et les organisateurs se réservent le droit de reclasser tout ensemble qui se serait inscrit dans une catégorie inférieure à son niveau en lui demandant de se représenter dans la bonne catégorie.

Article 10 : Lors de la prestation, il n'est pas autorisé de s'accorder sur l'aire de jeu.

Article 11 : Les concurrents autorisent Sonerion Penn ar Bed à procéder à l'enregistrement des prestations. Les enregistrements ainsi réalisés seront remis aux archives de Sonerion Penn ar Bed.

Article 12 : Les réclamations éventuelles ne doivent être formulées qu'auprès des organisateurs (Sonerion Penn ar Bed).

CATEGORIES : E / D /C

Article 13 : Aucune adjonction d'instrument autre que la bombarde n'est admise. Les ensembles doivent interpréter une suite libre de musique bretonne comprenant au moins 2 genres différents dont 1 danse.

Article 14 : Un moniteur est admis par ensemble, s'il justifie le faire travailler régulièrement, **il ne lui est cependant pas autorisé de jouer un rôle de soliste.**

Article 15 : **Catégorie E** "petits loups"**:** Réservée aux sonneurs de 1ère année d'instrument inscrits depuis septembre 2025. Les ensembles doivent interpréter une suite de +/- 3 minutes comportant au moins 2 airs de type différents

Article 16 : **Catégorie D** "Skolioù 2ème et 3ème année"**:** Destinée aux sonneurs ayant déjà plus d'une année d'instrument et n'ayant jamais participé en bagad de 5ème catégorie. Suite de 6 minutes maximum.

Article 17 : **Catégorie C** "Skolioù et 5ème"**:** Destinée aux sonneurs estimés au niveau de 5ème catégorie de bagad soit à partir de la 4e année de formation. La durée de la prestation ne doit pas excéder 7 minutes.

Article 18 : **CATEGORIE B** "Sonneurs expérimentés" **- Trophée Ceili :** Destinée aux sonneurs d'un niveau équivalent aux 4ème et 3ème catégories. 1 musiciens complémentaire, unique, sur instruments à vent, est autorisé. Il peut utiliser un maximum de 3 instruments différents et non sonorisés en accompagnement des Bombardes et ne doit pas jouer un rôle de soliste. Les ensembles doivent interpréter une suite libre de musique bretonne comprenant au moins 2 genres différents dont 1 danse. La prestation ne doit pas excéder 8 minutes.

Article 19 : **CATEGORIE A** "ouvert à tous" **- Trophée Le Baron**
Bombardes avec accompagnement éventuel. Les ensembles doivent comprendre un minimum de **50%** de bombardes, 2 instruments d'accompagnement peuvent être amplifiés de façon simple et autonome (la mise en place devant se faire rapidement), les autres instruments doivent être acoustiques, (les boites à rythmes, séquenceurs et autres supports préenregistrés ne sont pas admis). Le contenu de la suite musicale présentée est libre, celle-ci doit durer +/- 10 minutes.

Outre la qualité musicale, les buts recherchés pour l'ensemble des concours sont le contact vers le public, les capacités d'animation, le côté festif !
Des prix spéciaux pourront être distribués !

Sonerion Penn ar Bed - Espace Hervé Le Meur, 3 Esplanade Famille Gabaï 29000 Quimper TL: 02.98.90.41.53
contact@bas29.com - http://www.bas29.com facebook.com/sonerionpennarbed